



Pliante contre moi pour diffamation et pour tentative de renverse

Par **mimi07**, le **27/03/2008** à **12:01**

bonjour!!

J'ai une plainte contre moi pour diffamation et une autre pour tentative de renversement, et ma question est: combien de temps le procureur peut mettre pour me convoqué et s'il ne me convoque pas, est que l'autre partie peut faire quelque chose ????

les plaintes ont été faites il y a 6 mois

Merci